



Essonne Nature Environnement

Épinay-sur-Orge, le 12 septembre 2015

**Aux Sénateurs de l'Essonne
Aux Députés de l'Essonne
Aux Conseillers départementaux de l'Essonne
Aux élus du PGS d'Orly / Essonne
Aux élus du Nord Essonne
Aux Conseillers régionaux d'Ile-de-France
Aux candidats déclarés aux régionales 2015**

Objet : L'avenir d'Orly et des Essonniens – Conférence du 24 septembre 2015

Ref : 2015-09-12 JPM ELUS ORLY
Courrier adressé par courriel

Mesdames, Messieurs,

La fédération Essonne Nature Environnement est fortement préoccupée par les derniers signaux négatifs adressés par Aéroport de Paris (ADP) et, notamment, les dirigeants de l'aéroport Paris-Orly.

La fédération est co-signataire d'un recours contentieux porté devant le tribunal administratif de Versailles contre la construction du bâtiment de jonction entre les aérogares Ouest et Sud. De cet édifice et de ses aménagements, ne pourront que naître un accroissement du trafic aérien au-dessus du département de l'Essonne, des nuisances, des pollutions et une détérioration du cadre de vie. Cet été 2015, les Essonniens ont subi des déviations de trajectoire, des survols « quasi inédits » pour certains territoires. Des incidents, « *anodins* » pour la DGAC, se sont produits, relatés par la presse qui s'inquiète plus des problèmes vécus par les populations survolées qu'ADP. La rénovation des pistes a déjà eu lieu la décennie passée. On se demande pourquoi de nouveaux travaux de rénovation sont et seront réalisés jusqu'en 2017.

En réponse à une question orale sans débat, début 2015, le secrétaire d'Etat Alain VIDALIES a mentionné que « *les investissements* » réalisés à Orly avaient pour but d' « *améliorer la qualité de l'accueil des passagers, notamment grâce à une jonction des deux terminaux Ouest et Sud et à une jetée à l'Est du terminal Sud, et en aucun cas pour accueillir davantage de mouvements.* »¹, reprenant ainsi le discours d'ADP. La nature des travaux, le gigantisme de ce futur bâtiment de jonction, les projections économiques attendues par ADP et les compagnies aériennes correspondent-ils à la réponse ministérielle ?

Les nuisances sonores et les pollutions chimiques se sont accrues pour un nombre exponentiel de Franciliens et d'Essonniens. La fédération entrevoit une paupérisation de territoires toujours plus vastes, couvrant notamment à terme une grande partie de l'Essonne, liée à une augmentation du trafic et du bruit, facteur d'inégalités sociales et environnementales². Le conseil général de l'environnement et du développement durable a d'ailleurs constaté que les bâtiments de santé et d'éducation, et, les logements sont toujours aussi nombreux à insonoriser alors que le plafonnement de la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) laisse des centaines de dossiers en instance.

¹ Question orale sans débat n° 984 publiée au JO du 17 mars 2015, réponse publiée au JO du 27 mars 2015.

² Cf. les ouvrages de Guillaume Faburel.

ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT

14 rue de la Terrasse - 91360 Epinay-sur-Orge

Téléphone : 06 65 64 47 01 - Courriel : adnessonne@orange.fr - Site Internet : www.ene91.fr

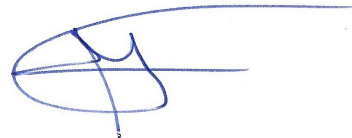
Association loi de 1901 agréée par le préfet de l'Essonne, habilitée à participer au débat sur l'environnement
Siret 785165630 00035 - APE 9499Z

Enfin, la fédération est vivement préoccupée par le nouveau règlement européen n° 598-2014 qui entrera en vigueur en juin 2016. Selon ce règlement, les avions technologiquement moins bruyants permettraient une augmentation du nombre de vols par an dont un nombre croissant de gros-porteurs. Les nuisances seraient ainsi considérablement augmentées car elles ne seront aucunement liées à une quelconque « moyenne de bruit » mais à la répétition fréquente d'évènements sonores agressifs. Ne s'approche t-on pas de la suppression de deux règles environnementales fondamentales pour la tranquillité et la santé publiques, le couvre-feu nocturne - total à Orly - et le plafonnement du nombre de vols, bien que les gouvernements successifs s'en défendent régulièrement ? La question de la délocalisation partielle ou totale d'un aéroport en zone densément peuplée, et qui s'hyperdensifiera selon les directives du SDRIF, se pose.

La fédération Essonne Nature Environnement, le collectif Alerte Nuisances Aériennes (ANA), l'Association vigilance environnement de la vallée de l'Yerres (AVEVY) organisent le jeudi 24 septembre 2015, à 19 heures, une conférence débat intitulée « *Quel avenir pour l'aéroport d'Orly et ses populations riveraines. Nuisances généralisées, paupérisation des territoires. Délocalisation partielle ou totale ?* », en notre siège social d'Epinais-sur-Orge. Ce sera pour les associations l'occasion de dresser un état des lieux réel, sans ambages. Vous trouverez ci-jointe l'invitation.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président



Jean-Pierre MOULIN